



## Rapport de la Présidente

Séance publique du  
vendredi 19 juin 2020

**1<sup>ère</sup> Commission**  
**N° CD-2020-3-1-5**

**Service instructeur**  
Direction des finances

**Service consulté**

### **DECISION MODIFICATIVE N°1 EXERCICE 2020**

Résumé : La décision modificative n°1 constitue la première adaptation du budget primitif par l'affectation du résultat cumulé constaté à la clôture de l'exercice 2019, ainsi que par l'adoption de nouvelles inscriptions.

Ce projet de DM1 2020 vise d'une part à ajuster les ouvertures de crédits aux besoins réels de l'exercice 2020 et d'autre part à affecter le résultat cumulé constaté à la clôture de l'exercice 2019.

Dans ce cadre, les dépenses de fonctionnement augmentent de 11,391 M€, de même que les recettes qui sont en hausse de 2,181 M€, portant ainsi le déficit de la section de fonctionnement à - 9,210 M€.

Concernant l'investissement, les dépenses augmentent de 8,107 M€ et les recettes de 0,184 M€, portant ainsi le déficit d'investissement à - 7,923 M€.

Cette situation aboutit à un déficit budgétaire de - 17,133 M€.

Pour financer cette décision modificative, il convient de couvrir le déficit de fonctionnement en utilisant le résultat reporté de fonctionnement (nature 002), et de couvrir le déficit d'investissement en utilisant le résultat reporté d'investissement (nature 001).

Le solde du résultat de fonctionnement, soit 37,55 M€, ainsi que le solde du résultat d'investissement d'un montant de 27,56 M€ sont équilibrés par l'inscription de nouvelles dépenses en fonctionnement et en investissement qui permettront, en particulier, au Département de répondre présent dans la lutte contre le covid-19.

Ainsi abondé, le budget 2020 est porté à 877,774 M€ (contre 793,168 M€ au budget primitif), soit +84,6 M€.

# **DECISION MODIFICATIVE N°1**

## **SOMMAIRE**

<b>I.</b>	<b>Bilan chiffré des propositions</b>	<b>p. 3-5</b>
	A. La section de fonctionnement	p. 3
	B. La section d'investissement	p. 4
<b>II.</b>	<b>L'affectation du résultat</b>	<b>p. 5</b>
<b>III.</b>	<b>Dispositions diverses</b>	<b>p. 6</b>

## I. BILAN CHIFFRE DES PROPOSITIONS

### A. La section de fonctionnement

	Dépenses	Montant
<b>Dépenses nouvelles</b>		<b>+12 344 366,42</b>
SMIBA ajustement participation statutaire		+220 818,00
Syndicats Mixtes de Montagne Vallée de Munster et Lac Blanc augmentation de la participation statutaire		+54 235,00
Alsace Archéologie - 50% de la subvention d'investissement transféré en fonctionnement		+65 000,00
Agence Technique départementale (ATD) -ajustement des études confiées à l'Adhaur (pris sur les dépenses investissement)		+195 465,00
Création du livre de naissance CeA		+20 000,00
Prévention spécialisée - 1 poste supplémentaire sur 6 mois - recettes associées		+20 430,00
Accompagnement des familles et majeurs vulnérables - subvention poste intervenant social en gendarmerie		+27 400,00
Personnes en situation de handicap- réajustement des dépenses liées à aux aides ménagères / aide aux repas		+50 000,00
Subventions aux associations dans le domaine social (arbitrage en CP du 03/07)		+200 000,00
Mise en place d'un nouveau marché "appui à l'élaboration de la stratégie de la CeA en faveur du bilinguisme"		+60 000,00
Régulation du trafic des poids lourds en Alsace - analyse du volet économique et financier de la contribution		+108 600,00
Participation au Racing de Strasbourg		+15 000,00
Commande d'EPI en vue de la CeA - agents Dir Est		+225 000,00
<b>IMPACT CRISE SANITAIRE</b>		<b>+10 087 250,00</b>
Aide sociale à l'enfance - Prévision augmentation nombre situations au sortir du confinement- renforcement éducatif		+200 000,00
Accompagnement des familles et majeurs vulnérables - secours Président		+20 000,00
Allocation Rsa		+2 400 000,00
Subventions exceptionnelles aux EHPAD en raison des places vacantes		+200 000,00
Tests sérologiques EHPAD		+40 000,00
Fonds de soutien aux associations du social		+150 000,00
Subventions aux EHPAD pour l'organisation des visites des familles		+74 000,00
Achat masques population		+3 050 005,00
Actions afin de promouvoir la destination Alsace après la crise sanitaire		+300 000,00
Augmentation de la participation statutaire aux Syndicats Mixtes de Montagne en raison de la mauvaise saison hivernale		+123 250,00
Prime exceptionnelle pour les agents mobilisés		+300 000,00
Achat d'équipement de protection		+1 157 995,00
Fonds d'urgence Solidarité aux associations alsaciennes		+2 000 000,00
Subvention UHA - tests pour le développement et la validation de masques à usage non sanitaire		+5 000,00
Fond Territorial Grand Est "Résistance" - prestation instruction des demandes		+48 000,00
<b>Dépenses minorées</b>		<b>-953 637,14</b>
Solde des actions FSE des années précédentes		-139 577,14
Dotations APA en établissement		-400 000,00
Etude sur la régulation du trafic des poids lourds en Alsace - partage du coût avec le CD67		-30 000,00
Réajustement des intérêts des prêts		-123 000,00
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>11 390 729,28 €</b>
	Recettes	Montant
<b>Recettes complémentaires</b>		<b>+4 948 773,92</b>
Réajustement taxe foncière		+58 406,00
Réajustement DCRTP		+297 817,00
Ajustement reversement ASP CUI/CDDI		+487 000,00
Redevance EDF solde 2019		+1 900 000,00
<b>IMPACT CRISE SANITAIRE</b>		<b>+1 842 010,00</b>
Participation des EPCI à l'achat de masques pour la population à hauteur de 50%		+782 810,00
Participation de la Caisse d'Assurance Maladie d'Alsace-Moselle à l'achat de masques		+320 000,00
Participation de l'Etat à l'achat de masques		+739 200,00
<b>Recettes minorées</b>		<b>-2 767 604,85</b>
Reprise provision indus RSA		-86 391,85
Réajustement CVAE suite à notification		-720 011,00
Réajustement Dotation globale de fonctionnement		-399 380,00
Réajustement des différents états de compensation		-112 128,00
Etude pré-opérationnelle PIG "Transition Ecologique"		-110 050,00
Contrat Territoire Lecture Itinérance suite à versement en 2019		-10 000,00
Réajustement du dispositif de compensation péréquée (DCP)		-414 548,00
Réajustement du FMDI		-903 086,00
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>2 181 169,07 €</b>
<b>SOLDE DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>-9 209 560,21 €</b>

**B. La section d'investissement**

Dépenses		Montant
<b>Dépenses nouvelles</b>		<b>+15 779 659,40</b>
Réajustement des travaux sur ouvrages d'art		+320 000,00
Liaison A35 / RD 83 à hauteur d'Ensisheim		+1 455 000,00
Rocade ouest de Colmar		+150 000,00
Station du Markstein restructuration et extension de la maison d'accueil		+228 750,00
SMIBA réajustement de la participation statutaire		+856 776,00
Politique de Développement Territorial - versement des acomptes 2020		+2 000 000,00
Centre Nationale de la Recherche Scientifique - Acquisition d'équipements dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2015/2020		+100 000,00
Association Enov-Campus - acquisition d'équipements		+300 000,00
Syndicat Mixte du château du Hohlandsbourg- travaux sanitaires et parking		+71 395,00
Subventions d'investissement aux EHPAD - convergence CEA		+1 720 000,00
Etanchéité du masque amont du Barrage de KRUTH + opération de sécurité et déversoir		+2 210 000,00
Décharge des crues de l'III		+288 888,20
Informatique - intégration de la DIR Est dans le cadre de la CeA		+470 600,00
Informatique - logiciel de gestion des subventions		+388 000,00
Extension restructuration du collège de Pfstatt		+312 000,00
Régularisations diverses sur les collèges		+256 290,87
CMS et centre routier de Ribeauvillé - report de 2019 sur 2020		+87 545,00
Carreau Rodolphe - travaux de sécurisation du hangar parapluie - réajustement		+100 000,00
Dominicains à Guebwiller - restauration du clocher - réajustement		+70 000,00
<b>IMPACT CRISE SANITAIRE</b>		<b>+2 028 060,00</b>
Equipement en matériel médical et para-médical pour le EHPAD et les SAD		+500 000,00
Fonds de soutien Grand Est "Resistance"- Covid 19 - aide aux entreprises		+1 528 060,00
<b>Dépenses minorées</b>		<b>-7 672 956,10</b>
Réajustement des travaux sur RD		-94 000,00
Réajustement des aménagements et itinéraires cyclables		-99 000,00
Déviation de Ballersdorf		-230 000,00
Solde des dossiers de soutien à l'hôtellerie, restauration et meublés de tourisme		-40 939,50
Alsace Archéologie - 50% de la subvention d'investissement transféré en fonctionnement		-65 000,00
Prestations Adhauhr (mises en dépenses de fonctionnement)		-195 465,00
Interreg "Or du Rhin" - réajustement du marché		-165 927,60
Report des travaux relatif à la médiathèque de Ferrette dans le cadre du soutien à la création de médiathèques structurantes		-250 000,00
Réajustement du remboursement du capital des prêts		-1 319 382,00
Réajustement programme des rivières (pour financer une partie du complément barrage de Kruth)		-1 000 000,00
<b>IMPACT CRISE SANITAIRE</b>		<b>-4 202 242,00</b>
Construction du collège de Kembs		-250 000,00
Restructuration globale du collège de St- Amarin		-150 000,00
Restructuration globale du collège de Guebwiller		-581 698,00
Collège Villon Mulhouse		-165 544,00
Restructuration globale du collège de Wintzenheim		-400 000,00
Restructuration globale du collège Kennedy de Mulhouse		-300 000,00
Restructuration de la cuisine du collège de Kaysersberg		-425 000,00
Restructuration du gymnase et remplacement du mur d'escalade du collège d'Ottmarsheim		-350 000,00
Collège de Cernay restructuration partielle		-80 000,00
Collège de St-Louis Forlen extension des locaux		-500 000,00
Regroupement des CMS à St Louis		-250 000,00
Mulhouse Drouot		-150 000,00
Pouponnière Caroline Binder - mise en conformité de la cuisine		-550 000,00
Mulhouse Doller		-40 000,00
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>8 106 703,30 €</b>
Recettes		Montant
<b>Recettes complémentaires</b>		<b>+831 970,00</b>
Cession de camion et matériels		+130 000,00
Jugement suite au litige déviation de Wintzenheim		+525 000,00
Vente d'un terrain à l'arrière de la gendarmerie à la ville de St Louis		+53 000,00
Vente de la maison éclusière à Dessenheim		+85 000,00
<b>Recettes minorées</b>		<b>-648 348,00</b>
Interreg "Or du Rhin" - réajustement		-98 471,00
Réajustement des recettes liées aux itinéraires cyclables		-172 000,00
Réajustement des recettes liées aux travaux sur le réseau routier		-50 000,00
ComCom Val d'Argent suspension échéance 2020 avance remboursable		-197 877,00
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>183 622,00 €</b>
<b>SOLDE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>-7 923 081,30 €</b>
<b>SOLDE DM1 2020</b>		<b>-17 132 641,51 €</b>

Le détail des propositions budgétaires figure à l'annexe 5 jointe au présent rapport.

Concernant spécifiquement les impacts de la crise sanitaire sur les finances du Département, il peut être indiqué, en fonctionnement, que l'achat de matériel médical (masques, gants, lotion hydro alcoolique) s'est élevé jusqu'à présent à 4,2 M€, dont 3,05 M€ pour équiper en masque la population haut-rhinoise.

Ces dernières dépenses feront l'objet d'une participation des EPCI, de la CPAM et de l'Etat pour un montant global de 1,84 M€.

Par ailleurs, le Département a prévu de soutenir les EHPAD en dégageant 200 000 € pour les aider à faire face à leurs éventuelles difficultés de trésorerie, ainsi que 40 000 € pour l'achat de tests sérologiques et 74 000 € pour faciliter la visite des familles.

Le Département a également souhaité être présent à côté des familles, pour lesquelles il a prévu un renforcement éducatif au sortir du confinement à hauteur de 200 000 €, ainsi que des secours supplémentaires pour 20 000 €.

Le Département prendra également à sa charge le coût résultant de la suspension des contrôles rSa, ainsi que celui lié à la levée des sanctions et radiations pendant la période de crise, soit une charge supplémentaire estimée à 2,4 M€.

Par ailleurs, le Département a également créé, en lien avec le Département du Bas-Rhin, un fonds d'urgence Solidarité aux associations alsaciennes qui connaîtraient des difficultés de trésorerie, à hauteur de 2 M€.

En même temps, le Département s'engage à financer l'instruction des demandes de subvention dans le cadre du fonds Grand Est Résistance pour 48 000 €.

Il sera également présent à côté des professionnels du tourisme en créant un fonds destiné à promouvoir l'attractivité du territoire après la crise sanitaire à hauteur de 300 000 €. En outre, le Département soutient les syndicats mixtes de montagne en augmentant sa participation statutaire de 123 250 €.

Enfin, le Département a prévu une enveloppe de 300 000 € en faveur des agents départementaux qui se sont particulièrement mobilisés pendant la crise.

En investissement, le Département participera au fonds Résistance à hauteur de 1,528 M€ (soit 2€ par habitant) et soutiendra l'acquisition de matériel médical en faveur des EHPAD en mobilisant une enveloppe de 1 M€ (dont 500 000 € en crédits de paiement 2020). A noter également que le Département a revu le phasage de ses chantiers en lien avec les entreprises du BTP pour tenir compte de l'impact des nouvelles normes sanitaires.

## **II. L'AFFECTATION DU RESULTAT**

Pour 2019, le résultat cumulé à affecter s'élève à 82 241 382,81 €.

Cette décision modificative présentant un besoin de financement de -17 132 641,51 € (-9,210 M€ en fonctionnement et -7,923 M€ en investissement), il vous est proposé de procéder à l'affectation comme suit :

- 46 762 212,13 € au résultat de fonctionnement reporté (nature 002)
- 35 479 170,68 € au solde d'exécution d'investissement (nature 001).

Concernant l'affectation au résultat de fonctionnement reporté, ces inscriptions permettront de financer les mesures de fonctionnement inscrites en DM1 2020 et de faire face aux contraintes budgétaires liées à la crise sanitaire.

Par ailleurs, concernant l'affectation au solde d'exécution d'investissement, ces inscriptions permettront de financer les mesures d'investissement inscrites en DM1 2020 ainsi que les projets du plan d'avenir autour de Fessenheim.

Pour mémoire, le BP 2020 évoquait un montant de 56 M€ au titre de ce plan (soit 20 M€ pour les routes, 25 M€ pour le ferroviaire et 11 M€ pour la transition énergétique), étant précisé que 4 M€ ont vocation à faire l'objet d'une réalisation en 2020 concernant le contournement d'Ensisheim. Par ailleurs, le solde non utilisé de la réserve de fonctionnement pourrait également être mobilisé dans ce cadre lors de l'affectation des résultats 2020 en 2021.

### **III. DISPOSITIONS DIVERSES**

La mise en conformité de l'état d'actif du département avec l'inventaire comptable du payeur départemental nécessite des écritures d'ajustement des comptes d'amortissement conformément aux annexes n° 2 et 3 jointes au présent rapport.

Par ailleurs, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, la Collectivités européenne d'Alsace sera soumise aux règles de la nomenclature budgétaire et comptable M57.

A cet effet, le compte 1069 (Reprise 2004 sur les excédents capitalisés - Neutralisation de l'excédent des charges sur les produits), qui constitue un compte non budgétaire et qui présente actuellement un solde débiteur de 300 000 €, devra être apuré dans la mesure où il ne sera pas repris dans le plan de compte M57.

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Payeur Départemental à passer une écriture d'ordre non budgétaire pour un montant de :

- 300 000 € au débit du compte 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés) ;
- 300 000 € au crédit du compte 1069 (Reprise 2004 sur les excédents capitalisés - Neutralisation de l'excédent des charges sur les produits).

En outre, les travaux effectués pour le compte de tiers en matière d'aménagement des berges et des rivières ainsi que les opérations sous mandat relatives aux itinéraires cyclables font l'objet de conventions de maîtrise d'ouvrage avec les communes, les intercommunalités et particulièrement les syndicats mixtes concernés.

Lorsque l'opération est terminée, le solde net débiteur constaté représente le financement à la charge du Département et s'analyse par conséquent comme une subvention d'investissement accordée.

Dans ce cadre, concernant les opérations achevées, il est proposé de solder les opérations pour compte de tiers relatives aux rivières pour un montant de 495 739 € et les opérations sous mandat portant sur l'aménagement des pistes cyclables pour un montant de 1 562 720,44€.

De plus, il est proposé de déroger au règlement financier départemental dans le cadre des modalités de versement de la subvention de fonctionnement à l'OLCA d'un montant de 66 500 € au titre de l'année 2020. En effet, la convention de partenariat et de financement 2020 approuvée par la délibération n° CP-2020-2-11-2 de la Commission permanente du 14 février 2020 relative à la Stratégie OR et à la convention de partenariat avec l'Office pour

la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle pour l'année 2020 prévoit le versement d'un acompte de 70% après signature de la convention, le solde de la subvention devant être versé au 1<sup>er</sup> octobre 2020 après transmission des comptes annuels de l'association, alors que le règlement financier prévoit que le montant du premier versement ne peut être supérieur à 50 % du montant accordé.

Enfin, il est proposé de transférer à la Commune de MUHLBACH SUR MUNSTER la subvention d'investissement de 5 000 € initialement allouée à l'Association Sports et Loisirs de MUHLBACH SUR MUNSTER par la délibération n°CP-2019-3-9-2 de la Commission permanente du 15 mars 2019 relative à la politique en faveur du sport et au fonds d'aide à l'organisation de manifestations sportives et d'appels à projets. En effet, cette subvention avait pour objet de rendre possible l'aménagement d'un mur d'escalade spécialisé, destiné à la pratique sportive des personnes en situation de handicap, dans une salle de sports à MUHLBACH SUR MUNSTER. Or la Commune de MUHLBACH SUR MUNSTER ayant acquis au début de l'année 2020 cette salle de sports qui était propriété de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster, elle assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux de construction du mur d'escalade spécialisé.

\*

\* \*

Au vu de ce qui précède, je vous prie de bien vouloir :

- ☞ approuver l'excédent de fonctionnement cumulé 2019 d'un montant de 46 762 212,13 € pour le Département du Haut-Rhin et l'affecte à hauteur de 46 762 212,13 € au résultat de fonctionnement reporté (nature 002),
- ☞ approuver le solde d'investissement cumulé 2019 d'un montant de 35 450 772,34 € ainsi que l'excédent cumulé d'investissement de l'ADMD pour un montant de 28 398,34 €, soit un excédent cumulé d'investissement consolidé (Département du Haut-Rhin et ADMD) d'un montant de 35 479 170,68 € qui fait l'objet d'un report au budget d'investissement de l'exercice 2020 du Département du Haut-Rhin (nature 001),
- ☞ arrêter le volume budgétaire de la DM1 à +84 606 173,88 €, portant ainsi le volume budgétaire global du budget principal à 877 774 235,45 €,
- ☞ arrêter le volume budgétaire de la DM1 à +1 239 307,20 € pour la Cité de l'Enfance, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire de la Cité de l'Enfance à 5 270 428,23 €,
- ☞ approuver la réinscription à concurrence de 122 217,00 € des restes à réaliser de fonctionnement 2019 (annexe 1),
- ☞ procéder aux régularisations des opérations comptables telles que détaillées dans les annexes n° 2 et 3 jointes au présent rapport,
- ☞ concernant les travaux pour comptes de tiers portant sur l'aménagement des rivières (comptes 454), solder les opérations terminées par l'inscription d'une subvention d'investissement qui clôturera ces mêmes opérations, et, en conséquence, d'inscrire en dépenses d'investissement au chapitre 041 nature 204142 ainsi qu'en recettes d'investissement au chapitre 041, nature 4541201, la somme de 495 739 €, conformément à l'annexe n° 4 jointe au présent rapport,
- ☞ concernant les opérations sous mandat portant sur l'aménagement des pistes cyclables (comptes 458), solder les opérations terminées par l'inscription d'une subvention d'investissement qui clôturera ces mêmes opérations, et, en conséquence, d'inscrire en dépenses d'investissement au chapitre 041 nature 204142 ainsi qu'en recettes d'investissement au chapitre 041, nature 4582, la somme de 1 562 720,44 €, conformément à l'annexe n° 4 jointe au présent rapport,
- ☞ inscrire une provision complémentaire pour indus rSa d'un montant de 362 825,30 € pour porter la provision 2020 à 814 637,99 € (émission d'un mandat sur le chapitre 68, nature 6817),
- ☞ autoriser le Payeur Départemental à passer une écriture d'ordre non budgétaire impactant les comptes suivants :
  - 300 000,00 € au débit du compte 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés) ;
  - 300 000,00 € au crédit du compte 1069 (Reprise 2004 sur les excédents capitalisés - Neutralisation de l'excédent des charges sur les produits),
- ☞ autoriser la Commission permanente à prévoir une dérogation au règlement financier départemental dans le cadre du versement de la subvention de fonctionnement à l'OLCA pour un montant de 66 500 € au titre de l'année 2020, en application de la convention de partenariat et de financement 2020 approuvée par la délibération n° CP-2020-2-11-2 de la Commission permanente du 14 février 2020 relative à la Stratégie OR et à la convention de partenariat avec l'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle pour l'année 2020, et autorise en particulier la Commission permanente à prévoir le versement d'un acompte de 70% après signature



de la convention, le solde de la subvention devant être versé au 1<sup>er</sup> octobre 2020 après transmission des comptes annuels de l'association,

- ☞ autoriser le transfert de la subvention d'investissement de 5 000 €, initialement allouée à l'Association Sports et Loisirs de MUHLBACH SUR MUNSTER par la délibération n°CP-2019-3-9-2 de la Commission permanente du 15 mars 2019 relative à la politique en faveur du sport et au fonds d'aide à l'organisation de manifestations sportives et d'appels à projets, au profit de la Commune de MUHLBACH SUR MUNSTER, propriétaire et maître d'ouvrage du projet d'aménagement du mur d'escalade spécialisé dans le cadre de l'appel à projets « Sport et Handicap », compte tenu de l'accord formulé par l'association ci-avant mentionnée.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT